



Conservatoire de musique - année 2022/2023

Atelier d'éveil musical

Modalités d'inscriptions

Site internet : www.ville-evian.fr/education/conservatoire

Pour qui ? Enfant de 6 ans en classe de CP

L'atelier d'éveil musical :

Il s'agit d'un cours hebdomadaire de 45 min, le mercredi de 9h à 9h45, au Conservatoire. Les cours débutent le mercredi 14 septembre 2022. Les parents sont invités à rester présents durant le premier cours.

Contenu pédagogique :

Par des jeux musicaux, le chant et le mouvement, l'enfant est sensibilisé à son expression vocale et corporelle, stimule son écoute, manipule les notions autour du rythme, du temps et de l'espace, découvre les instruments et s'approprié le vocabulaire de la musique.

Comment s'inscrire ?

La famille de l'enfant procède à son inscription via le formulaire accessible par le code QR joint ou sur le site internet www.ville-evian.fr/education/conservatoire

Au préalable, le responsable légal doit consulter le règlement intérieur et la grille de tarifs. Les justificatifs sont à préparer aux formats PDF ou JPEG, ne doivent pas dépasser 0,5 Mo et sont à déposer lors de l'inscription en ligne :

- Copie recto-verso de la carte d'identité du responsable légal de l'enfant et payeur
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois pour les habitants d'Evian. A défaut, le plein tarif est appliqué
- Pour les bénéficiaires, la carte de quotient familial 2022/2023 délivrée par le CCAS d'Evian (à déposer impérativement entre le 15 septembre et le 10 octobre)



Accès direct à la fiche
d'inscription à partir du
1^{er} juin

Les inscriptions pour l'année 2022-2023 sont ouvertes du 1^{er} juin au 03 juillet 2022. Les inscriptions plus tardives seront possibles du 22 août au 04 septembre sous réserve des places disponibles. La priorité aux évianais est accordée jusqu'au 3 juillet.

Admission

Les admissions au Conservatoire d'Evian sont traitées selon les règles de priorités définies par le conseil municipal qui sont présentées dans le règlement intérieur. En fonction des places disponibles, l'inscription est soit :

- Confirmée
- Mise en liste d'attente jusqu'au 5 septembre, au cas où un élève se désisterait
- Refusée

Il n'y a pas de liste d'attente ni de report d'une inscription non-acceptée à l'année suivante.